

# Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

La certification « Architecture et accompagnement de parcours VAE (CP FFP) » vise l'activité de construction et d'accompagnement d'un parcours VAE. Cette activité est exercée par des salariés ou des indépendants en fonction des structures (organismes de formation, structures publiques, certificateurs, auto-entreprenariat). L'accompagnement d'un parcours VAE consiste à diagnostiquer le besoin, construire un parcours d'accompagnement adapté, accompagner la rédaction du dossier d'expérience et la préparation de l'oral de jury d'un candidat à une certification préparée par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
C1 Conduire un entretien diagnostic avec un bénéficiaire en présentant les étapes du dispositif VAE et en se référant aux documents et sites ressources actualisés afin d'évaluer la pertinence et la viabilité du projet VAE	Épreuve n° 1: questionnaire à visée professionnelle Le questionnaire présente une succession de situations professionnelles pour lesquelles le candidat doit apporter des réponses. Les situations proposées sont contextualisées à l'accompagnement au parcours VAE, de la conduite d'un entretien diagnostic à l'actualisation de sa pratique.  Durée de l'épreuve : 1h	questionnement, reformulation) sont maitrisées.  - Le candidat maitrise la démarche d'analyse de la demande : motivations, projet, parcours professionnel.  - Le périmètre du projet du bénéficiaire, ses attentes et ses besoins sont clairement identifiés  - La pertinence du projet du bénéficiaire est évaluée en fonction des objectifs avancés et des certifications
C2 Analyser l'expérience acquise et les objectifs du projet VAE du bénéficiaire en utilisant une grille de faisabilité construite à partir du référentiel de la certification visée de façon à confirmer le choix de certification et identifier les écarts avec les compétences à justifier	Épreuve n° 2 : dossier professionnel Le candidat réalise un dossier professionnel dans lequel il doit : - Présenter le cadre de réalisation d'un accompagnement VAE ;	Conformité et qualité de la faisabilité du projet :  - Les éléments règlementaires de la certification visée par le bénéficiaire (référentiels, dispositif du certificateur, prérequis) sont collectés et analysés.  - Une grille de faisabilité est réalisée et comprend l'ensemble des compétences du référentiel.  - L'expérience du bénéficiaire est questionnée et comparée avec les compétences de la certification.





C3 Construire un parcours VAE opérationnel en mobilisant les modalités disponibles (collective, individuelle, présentiel/distanciel, VAE hybride, etc.) afin de répondre aux besoins du bénéficiaire et à la règlementation en vigueur

C4 Présenter au bénéficiaire un cadre d'accompagnement en précisant le rôle de chacun dans le but de contractualiser l'accompagnement VAE et favoriser l'engagement

- Analyser la demande et formaliser les objectifs de l'accompagnement VAE;
- Élaborer et argumenter un parcours VAE répondant aux besoins du bénéficiaire ;
- d'accompagnateur VAE;
- Proposer et présenter explicitation des compétences en compétences identifié ;
- Proposer des outils et méthodes pertinents et en argumenter les choix au regard des spécificités du bénéficiaire ;

Le candidat dispose d'un délai de 4 mois maximum pour réaliser un dossier professionnel basé sur un sujet réel.

- Les écarts et mangues (blocs de compétences, compétences) sont constatés et consignés.
- Le candidat confirme la faisabilité du projet de certification et propose d'autres certifications dans le cas où les écarts constatés le demandent.

#### Pertinence du parcours VAE proposé :

- Identifier et illustrer sa posture | Les modalités d'accompagnement proposées sont adaptées au bénéficiaire (collectives, individuelles, une présentiel/distanciel).
- Des solutions en matière d'acquisition de compétences lien avec un référentiel de sont recherchées et proposées (formation, mises en situation, périodes d'immersion, etc.).
  - Les contraintes pédagogiques, techniques et budgétaires du bénéficiaire sont demandées, comparées avec le projet proposé et adaptées le cas échéant.
  - Un parcours pédagogique est scénarisé, complet et réalisable (calendrier, capacités de financement, etc.).

# Qualité de la proposition d'accompagnement VAE :

- Le cadre de la prestation d'accompagnement VAE est posé (contrat d'engagement, clairement charte déontologique, posture de l'accompagnateur VAE).
- Le rôle de l'accompagnateur et les engagements du candidat sont précisés et acceptés.
- Le candidat utilise un vocabulaire technique précis et adapté.
- Le candidat propose une planification prévisionnelle et un phasage de l'accompagnement VAE cohérents avec les besoins et contraintes du bénéficiaire.



C5 Accompagner l'explicitation des activités professionnelles du bénéficiaire en utilisant différentes modalités d'analyse du travail (entretien d'explicitation, instruction au sosie, etc.) tout en respectant la posture d'accompagnateur VAE pour favoriser la formalisation des compétences au regard du référentiel

**C6** Accompagner le bénéficiaire dans la structuration de son dossier en proposant différentes méthodes et outils de production et d'organisation de l'information tout en respectant la posture d'accompagnateur VAE afin de formaliser un dossier de validation conforme aux exigences du certificateur

## Pertinence et qualité de l'analyse de travail :

- Les techniques d'analyse du travail sont maitrisées (entretien d'explicitation, instruction au sosie, etc.).
- La méthodologie d'analyse (types de questions posées, relances, etc.) est adaptée au bénéficiaire et à la compétence à formaliser.
- Le candidat est en mesure d'estimer si l'activité professionnelle explicitée par le bénéficiaire est suffisante pour illustrer la compétence.
- Les manques du parcours professionnel sont correctement identifiés en fonction des compétences visées.
- La charte d'accompagnement VAE est respectée et une posture de neutralité est adoptée.

### Qualité de l'accompagnement au dossier de validation :

- Les attendus et règles d'écriture du dossier de validation (ex : rédaction au présent, première personne, etc.) sont maitrisées et expliquées au bénéficiaire.
- Le candidat valide les éléments de preuve et exemples apportés par le bénéficiaire.
- Des méthodes et outils d'organisation de l'information sont apportés et répondent aux besoins du bénéficiaire : construction de plan détaillé, tableau de concordance, etc.
- Des méthodes et outils de rédaction pour le dossier de validation sont apportés et adaptés au niveau du bénéficiaire : méthodes d'aide à la rédaction (carte mentale, enregistrement, etc.), outils et techniques de relecture, etc.



C7 Préparer le bénéficiaire au jury VAE en l'informant sur le déroulement et en s'appuyant sur des techniques d'animation (simulation, mise en situation, etc.) pour exprimer les arguments clés de son dossier et convaincre le jury

**C8** Mettre à jour ses connaissances sur les évolutions règlementaires de la VAE et les techniques professionnelles en mobilisant les ressources (institutionnelles, publiques, etc.) et les outils de veille (ressources numériques, échange avec les pairs, etc.) dans le but d'actualiser et d'améliorer en continu sa pratique et sa qualité d'accompagnement

## Qualité de la préparation au jury VAE :

- Les modalités de passage devant le jury VAE sont explicitées au bénéficiaire.
- Le candidat propose une préparation au jury adaptée aux besoins du bénéficiaire (simulation individuelle ou collective, training, etc.).
- Le candidat accompagne le bénéficiaire dans la construction de sa présentation orale (durée, parties, informations à présenter, bonnes pratiques, etc.).

#### Qualité de la veille :

- Les outils et ressources de veille règlementaire, technique et technologique sont connus et utilisés à bon escient (newsletters, sites : ministère du Travail, Centre Inffo, France Compétences, les Acteurs de la compétence, VAE.gouv, etc.).
- Des actions d'amélioration continue de la pratique VAE sont identifiées (développement du réseau professionnel, analyse des pratiques, etc.) et intégrées à l'activité.
- L'accompagnement VAE du candidat tient compte des dernières règlementations mises en place sur le dispositif VAE.
- Une veille règlementaire est menée sur les certifications existantes et leurs évolutions (contenus, modalités).